



**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06 Avril 2023**

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 20 Qui ont pris part au vote : 25 QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,  Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 30..03.2023 <u>Date d'affichage</u> 30..03.2023</p>	<p><b>PRÉSENTS :</b> Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Éric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyne OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Brigitte WAMBRE, <b>ABSENT :</b> <b>ABSENTS EXCUSÉS :</b> Mmes Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Audrey VERHAEGHE, Jocelyne MALFIGAN, Ms Bernard DELEMER, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD <b>ONT DONNÉ PROCURATION :</b> Mme Mélanie DELANNOIS à Mme Bernadette DEHAENE, Mme Audrey VERHAEGHE à M. Serge BEAREZ, Mme Sylvie ROUSSELLE à Mme Valérie GOUPY, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Quentin BERNARD à Cathy NOTOT-GOS ; <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</b> Mme Carole HURIAU</p>

**Délibération n° 39/2023/CM/CM**

**Objet : Tarifs accueils du PRJ année scolaire 2023-2024**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la nécessité de fixer les tarifs du PRJ (Point Rencontre Jeune) pour l'année scolaire 2023-2024 notamment les tarifs appliqués au quotient familial supérieur à 700€. Il rappelle également la convention d'objectif et de financement L.E.A. avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, fixant les tarifs des quotients familiaux allant de 0 à 700€ inclus,

***Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :***

- ✓ Maintenir la cotisation forfaitaire par enfant pour les familles Marchiennes, enfants de commensaux et extérieurs au tarif ci-dessous

Quotient Familial CAF	Cotisation Forfaitaire semestrielle (par personne) Marchiennois et extérieurs
De 0 à 369€	09 €
De 370 à 499€	10 €
De 500 à 700€	11 €
Au-delà de 700€	12 €

- ✓ De fixer au semestre la périodicité de la cotisation forfaitaire par personne

- ✓ De dire que cette cotisation correspond au droit d'entrée du PRJ pour les périodes hors vacances scolaires
- ✓ Fixer comme suit le tarif des nuitées camping

Nuitée Camping	6.89€ par personne
----------------	--------------------

- ✓ De fixe pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit les différents tarifs quotient/heure pour les accueils des vacances scolaires intermédiaire et pour l'accueil de juillet-août 2024

Quotient CAF	Marchiennois et enfants de commensaux	Extérieurs	Tarif cantine Marchiennois et enfants de commensaux Juillet-Août	Tarif cantine Extérieurs Juillet-Août
0 – 369	0.25€ / H	0.25€ / H	3.20€	4.45€
370 – 499	0.45€ / H	0.45€ / H	3.20€	4.45€
500 – 700	0.60€ / H	0.60€ / H	3.20€	4.45€
Au-delà de 700	0.79€/ H	1.17€/ H	3.20€	4.45€

- ✓ De dire que concernant l'accueil de loisirs de juillet-août, les inscriptions se faisant à la semaine, le calcul du forfait semaine s'établira comme suit, tarif de l'heure X nbre d'heure sur la journée + le prix d'un repas X nbre de jours d'ouverture de l'accueil sur la semaine ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires suite à cette modification

**Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité**

**Pour : 25 voix - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Rapporteur : Mme V. GOUPY**

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claude MERLY